

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie ?

Vous désirez adapter votre logement aux difficultés du vieillissement ou du handicap ?

Vous êtes propriétaire d'un logement dégradé ?

RENOVER SON LOGEMENT AVEC L'OPAH

La Communauté d'Agglomération a lancé, le 7 décembre 2015, un nouveau programme d'amélioration de l'habitat (OPAH). Cette opération offre aux propriétaires du parc privé, l'opportunité de rénover leurs logements grâce à des aides financières & à un accompagnement personnalisé.

Les travaux peuvent concerner l'isolation, le chauffage, la ventilation, l'adaptation du logement pour le maintien à domicile, la rénovation d'une habitation pour une location en loyer maîtrisé...

Ce soutien financier est loin d'être anodin. Il peut couvrir de 55 à 100 % du montant total des travaux !

Bilan au terme de la deuxième année : Déjà de nombreux propriétaires aidés financièrement avec l'OPAH

Depuis 2 ans, ce sont déjà 310 propriétaires occupants qui ont rénové leur domicile et 33 propriétaires bailleurs qui réhabilitent un total de 59 logements locatifs.

Près de 4 millions euros d'aides ont déjà été alloués avec plus de 7 millions d'euros de travaux !

EXEMPLES DE PROJETS SUBVENTIONNES

Pour réhabiliter un logement dégradé

Couple aux ressources très modeste. Leur projet concerne une habitation, datant de 1900, à rénover entièrement (isolation, chauffage, menuiseries extérieures, électricité, plomberie, équipements de cuisine, salle de bain, WC.

Chiffrage du projet : 88 253 € TTC

Subventions ANAH : 25 000 € + 2000 € de prime « Habiter Mieux » ; Subventions du Fonds Commun (CAC + Région) : 17 500 €

Taux de prise en charge des travaux : 50.4 % du coût TTC des travaux.

Classe énergétique de l'habitation avant travaux : F

Classe énergétique de l'habitation après travaux : C

Pour l'autonomie de la personne

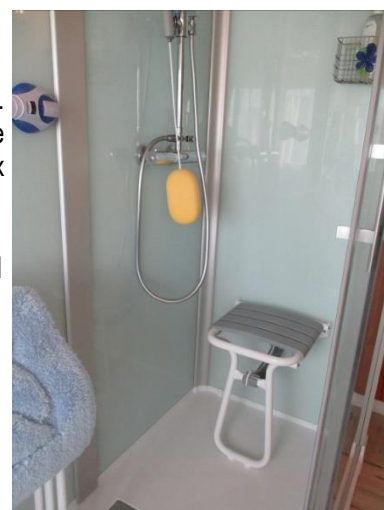
Personne seule modeste née en 1942, vivant dans une maison datant de 1973.

Le projet du propriétaire concerne l'aménagement de la salle de bain (douche adaptée) et l'installation de fenêtres avec volets roulants électriques, travaux nécessaires pour que le propriétaire puisse rester à son domicile.

Chiffrage du projet : 10 941 € TTC ;

Subventions ANAH : 4 973 € ; Subventions du Fonds Commun (CAC+ Région) : 1 989 € ; Subvention Caisse de retraite : 2 500 €

Taux de prise en charge des travaux : 86.2 % du coût TTC des travaux.



Pour les travaux de rénovation thermique

Couple avec deux enfants aux ressources très modestes. Leur projet concerne le remplacement des menuiseries extérieures et l'isolation de la toiture. Maison de l'année 1990 de 135 m².

Chiffrage du projet : 19 242 € TTC

Subventions ANAH : 9 120 € + 1 824 € de prime « Habiter Mieux » ; Subvention du Fonds Commun (CAC + Région) : 2 624 €

Taux de prise en charge des travaux : 70.5 % du coût TTC des travaux.

Classe énergétique de l'habitation avant travaux : G

Classe énergétique de l'habitation après travaux : F



Pour réhabiliter un logement dégradé en vue de le louer

Projet de réhabilitation d'un appartement d'environ 115 m². L'objectif du projet a été de refaire intégralement le logement notamment au niveau des performances énergétiques (radiateurs à inertie, ballon thermodynamique, isolation des murs, ventilation et menuiseries extérieures) mais également de rendre le logement décent (électricité, plomberie, création salle de bain, WC et cuisine).

Chiffrage du projet : 97 014 € TTC

Subventions ANAH : 29 341€ + 1 500 € de prime « Habiter Mieux » ; Subventions du Fonds Commun (CAC + Région) : 8 383 €

Taux de prise en charge des travaux : 40 % du coût TTC des travaux.

Classe énergétique de l'habitation avant travaux : E

Classe énergétique de l'habitation après travaux : C

Conventionnement social avec l'ANAH durant neuf ans

Loyer d'environ 570 € mensuel

Pour vous aider dans le choix des travaux et le montage des dossiers pour recevoir des aides, le COMAL.SOLIHA.51 a été missionné pour vous assister dans votre projet.

A chaque étape de votre projet, un conseiller vous accompagne, du diagnostic jusqu'à la finalisation des travaux.

En fonction de votre projet & de sa recevabilité, un technicien se rend à votre domicile et effectue un diagnostic complet & gratuit, sans engagement.

En fonction de ce diagnostic, votre conseiller vous aide à monter les dossiers de demandes de subventions.

Parce que l'opération est exceptionnelle & pour une durée limitée (jusqu'en décembre 2018), prenez contact avec le

COMAL.SOLIHA.51

16 boulevard Hippolyte Faure à CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Mail : opah.cac@comalsoliha51.fr

N° Vert 0 800 77 29 30